



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Augmentation et diminution d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) - Echéanciers de crédits de paiement (CP)

Rapport n° CG/2014/51

Service Chef de file :

Service du budget et de la dette

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) afférents à l'ensemble des AP et AE.

La réglementation budgétaire offre deux possibilités pour voter et gérer les crédits d'investissement qui concernent des opérations qui se réalisent sur plusieurs exercices :

- Soit voter dès le 1er exercice l'intégralité des crédits pour permettre l'engagement juridique et comptable en procédant ensuite à des reports d'un exercice sur l'autre des crédits engagés et non consommés ;
- Soit voter une Autorisation de Programme représentant la totalité du coût de l'opération et n'inscrire au budget que les Crédits de Paiement nécessaires pour l'exercice en cours. Chaque AP doit comporter la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement.

Au BP 2014, le Département a fait le choix de passer la quasi intégralité de la section d'investissement de son budget principal en autorisations de programme. Cette gestion rationalisée présente plusieurs atouts :

- Amélioration progressive du taux de réalisation des investissements
- Suppression des reports
- Rapprochement de l'exécution budgétaire (CA) avec la prévision (BP)
- Fiabilisation de la prospective financière

Le détail des AP et AE créées, abondées ou diminuées à la Décision Modificative 2 (DM2) 2014 est présenté dans les annexes au présent rapport. Les crédits nécessaires pour les prochains exercices sont ventilés par année dans les tableaux figurant au document annexe au projet de DM2.

1. Les AP nouvelles :

Les AP nouvelles qui vous sont soumises représentent un engagement total de 10,5M€. Au titre de ces 10,5M€, aucun crédit de paiement n'est inscrit au projet de DM2 2014, conformément aux éléments détaillés en annexe. Ces AP correspondent aux engagements de crédits à consentir avant le vote du budget primitif 2015, limités aux montants strictement nécessaires à la poursuite des projets d'investissement propres du Département.

2. Les AP abondées :

Un certain nombre d'AP d'un montant global de 43,1M€, ouvertes sur les exercices précédents, sont proposées en augmentation à hauteur de 11,1M€, conformément aux éléments détaillés en annexe.

3. Les AP diminuées :

Des AP d'un montant global de 196,1M€ font l'objet d'une diminution d'un montant de 31,3M€, conformément aux éléments détaillés en annexe. Il a été procédé à un travail fin pour ramener le niveau des AP au niveau réel des engagements lorsqu'il n'y a plus d'engagements à faire sur ces AP.

4. Les AE nouvelles :

Les AE nouvelles qui vous sont soumises représentent un engagement total de 0,39M€. Au titre de ces 0,39M€, aucun crédit de paiement n'est inscrit au projet de DM2 2014, conformément aux éléments détaillés en annexe. Ces AE correspondent aux engagements de crédits à consentir avant le vote du budget primitif 2015, limités aux montants strictement nécessaires.

5. Les AE abondées :

Un certain nombre d'AE d'un montant global de 0,39M€, ouvertes sur les exercices précédents, sont proposées en augmentation à hauteur de 0,016M€, conformément aux éléments détaillés en annexe.

6. Les AE diminuées :

Des AE d'un montant global de 0,24M€ font l'objet d'une diminution d'un montant de 0,014M€, conformément aux éléments détaillés en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), conformément aux tableaux annexés, ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) sur la période 2014-2017 de l'ensemble des AP et AE tels que figurant à l'annexe du projet de décision modificative 2 de l'exercice 2014.

Strasbourg, le 29/09/14

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several overlapping, fluid strokes.

Guy-Dominique KENNEL